

Une charte pour protéger le Grand Estérel

Le Syndicat Intercommunal de Protection du Massif de l'Estérel (SIPME) se lance, avec le soutien financier de l'Europe, de l'État et des collectivités régionale et départementale, dans l'élaboration d'une charte forestière du territoire Grand Estérel. Elle constituera une feuille de route répondant aux enjeux pesant sur ce territoire, intégrant la prise en compte du développement touristique, le respect des pratiques sportives et de la chasse, la préservation des richesses environnementales, la mise en valeur des paysages du massif et la valorisation des produits de

la forêt. Une première réunion à Bagnols a permis de dégager une priorité, celle de la mise en valeur des chemins de randonnées menant en particulier aux meules et à l'oppidum, aux Gorges du Blavet, ainsi que celui menant de la source du Reyran jusqu'au barrage. Une meilleure signalétique est demandée, ainsi que la pose de tables de pique-nique. Les initiateurs de ce projet invitent chaque citoyen usager de la forêt à se rendre sur le site Internet ⁽¹⁾ afin d'y laisser des commentaires.

J.-J. D.

1- www.charte-forestiere-esterel.com



Élus, membres de l'ONF et représentants de l'office de tourisme se sont réunis en mairie de Bagnols. (Photo DR)